

# ***PROCES-VERBAL SEANCE DU jeudi 12 octobre 2023 - 20 H 30***

**Président de séance** : Mme FOURNEL Béatrice

**Membres présents** : Mme CHAMBOST Françoise, M. CHERBLANC Raphaël, Mme FOURNEL Béatrice, M GIROUD Lucien, M GUILLEMOT Olivier, Mme PAIN Evelyne, Mr PION Éric, Mme RONDEPIERRE Amandine

**Membres absents excusés** : M LAURENT Benoit

**Membres absents** : Mme BISSUEL Victoire

Nombre des Conseillers en exercice : 10    présents : 8    votants : 8    quorum : 6

**Secrétaire de séance** : Françoise CHAMBOST

Mme FOURNEL soumet à approbation le procès-verbal de la séance du 7 septembre 2023, il est approuvé à l'unanimité. Il sera publié sur le site internet de la commune [www.Machézal.fr](http://www.Machézal.fr) et à disposition au secrétariat de mairie.

**Ordre du jour de la séance** :

- 1 - Convention avec l'Etat pour le compte financier unique
- 2 - Décision modificative
- 3 - Assurance du personnel
- 4 - Questions diverses

Avant de traiter l'ordre du jour, Mme FOURNEL informe qu'elle a pris une décision modificative, sur les consignes de Mme DIAZ qui reprend en charge la commune de Machézal à la Trésorerie : pour rémunérer les honoraires du cabinet Equilibre Architecture qui a travaillé sur le projet de rénovation du terrain derrière la mairie, le compte dépense d'investissements 2228 "autres agencements et aménagements de terrain affectation" a été débité de 5 280€ pour créditer le compte 2312 "agencements et aménagements de terrains en cours" de la même somme. Il s'agit simplement d'une modification d'écriture comptable.

## **1 - Convention avec l'Etat pour le compte financier unique**

Mme FOURNEL rappelle que les conseillers municipaux ont reçu par mail avec la convocation le modèle de cette convention. Il s'agit de prévoir les modalités de regroupement en un Compte Financier Unique (CFU) du compte administratif et du compte de gestion. La Coplex a adopté ce CFU depuis début 2023 et toutes les communes vont devoir effectuer la bascule à terme, il n'y a pas de contrainte suite à cette modification.

Mme FOURNEL demande de l'autoriser à signer la convention présentée et procède au vote

Pour : 8                    Contre : 0                    Abstention : 0

## **2 - Décision modificative**

Mme FOURNEL informe que suite à un mauvais aiguillage de la part de la Trésorerie sur l'affectation de l'enveloppe de 130 720€ d'investissements pour la rénovation du terrain derrière la mairie, il convient de basculer au compte 2313 "Constructions" le montant de l'enveloppe pour l'opération 156.

Pour : 8                      Contre : 0                      Abstention : 0

Mme FOURNEL précise également que Mme DIAZ de la Trésorerie qui a donc repris la supervision de la commune de Machézal s'est souvenue d'une provision de 2 000€ qui avait été actée en 2020 suite à des loyers impayés. Cette provision viendra déduire le montant des créances admises en non-valeur sur le budget 2023, une délibération en ce sens sera prévue à l'ordre du jour du prochain conseil municipal, l'information a été donnée après la diffusion de la convocation de la présente séance.

### **3 -Assurance du personnel**

Mme FOURNEL rappelle que la commune détient un contrat d'assurance qui couvre la prise en charge des coûts des arrêts de travail pour les agents titulaires et stagiaires. Le contrat en cours a été souscrit auprès de l'organisme CIGAC, filiale de GROUPAMA. Dans le cadre d'une commande groupée, le Centre de Gestion propose le même type de contrat et a adressé une proposition à la commune, un tableau comparatif a été préparé par Mme FOURNEL et Mme SAUTET.

Après discussions sur les bases de garanties et les cotisations estimées, il apparaît que les simulations ne sont pas cohérentes avec les cotisations réelles facturées par le CIGAC pour 2023 notamment. Il convient de revoir ces simulations et ce comparatif. Mme FOURNEL propose d'ajourner ce point et de reporter la délibération à un prochain conseil municipal sur la base d'un comparatif fiable.

### **Questions diverses**

- Mme FOURNEL fait part d'une demande adressée par un kinésithérapeute à la mairie de Machézal, ce professionnel de santé qui exerce actuellement sur Villeurbanne est à la recherche d'un local pour installer son activité dans notre région au printemps 2024. En réunion Maire/adjoints, il a été décidé de proposer le local disponible dans l'ancienne cure. Une visite des lieux a été effectuée, le local pourrait convenir avec certains travaux d'aménagement (plafond, cloison, chauffage, électricité, sols..) et le professionnel de santé demande une estimation du loyer. Mme PAIN précise que les compteurs eau et électricité propres au local existent, le loyer ne comprendrait donc pas les charges. Mme RONDEPIERRE demande pour rappel le montant du loyer appliqué pour Mme LE BLANC, orthophoniste, Mme FOURNEL indique qu'il est de 400€ charges comprises mais sans travaux effectués et avec impossibilité de compteurs séparés pour l'eau et l'électricité dans cette salle et pour une période de transition, Mme LE BLANC poursuivant son projet d'installer son cabinet à son domicile. Après discussions, il est décidé de proposer au kinésithérapeute un loyer de 450€ mensuel hors charges et de demander une réponse très rapidement afin de pouvoir prévoir les travaux à effectuer, une visite des locaux par la commission bâtiments est prévue samedi 21 octobre. Le montant du loyer devra être entériné lors d'un prochain conseil municipal
  - Mme FOURNEL fait un point personnel communal : Mme CAUDRELIER a été licenciée pour inaptitude le 11 octobre 2023. Lui ont été versées une indemnité de licenciement de 2 178.01€ et une indemnité de congés payés de 1 324.80€. Elle effectue la démarche d'inscription au Pôle Emploi Si son inscription est rejetée du fait qu'elle était salariée de la fonction publique territoriale, la commune de Machézal devra lui verser l'Allocation de Retour à l'Emploi jusqu'à ce qu'elle retrouve un emploi, et pour 2 ans maximum. Le calcul de l'ARE dû sera confié au Centre de Gestion spécifique quand la confirmation du rejet Pôle Emploi sera connue, le montant sera fonction de son salaire précédent, nous n'avons pas connaissance du montant à ce jour. Mme FOURNEL précise ensuite que Mme FERNANDES sera stagiaire sur le poste cuisinière + ménage à compter du 1er janvier 2024 pour 19.25 heures/semaine annualisées. Un contrat CDD est maintenu pour les heures de ménage jusqu'à la fin de l'année 2023 et jusqu'à la fin de l'année scolaire pour la surveillance du 2ème point de restauration les midis.
- M BILLAUD est en arrêt accident de travail jusqu'au 12 novembre dans un 1er temps, sa date de reprise n'est pas encore connue et il devra ensuite prendre ses congés. Il est prévu de recruter un

remplaçant à temps partiel, des candidatures sont étudiées et discutées. Il est décidé que M CHERBLANC va rencontrer M VERNE pour lui proposer un contrat à temps partiel (7 conseillers municipaux favorables, abstention de M PION). L'urgence est de nettoyer le cimetière avant la Toussaint. Dans le cas où M VERNE ne serait pas disponible, M PROTON pourrait être sollicité pour intervenir en tant qu'entrepreneur, en dernier recours, si aucune autre solution n'était trouvée, une corvée serait effectuée par les membres du conseil municipal le samedi 21 octobre mais certains ne sont pas disponibles.

- Mme FOURNEL fait un retour sur les ateliers plan climat-air-énergie territorial (PCAET) auxquels elle a assisté avec Mme CHAMBOST : la loi APER du 10 mars 2023 (Accélération de la Production des Énergies Renouvelables) demande aux communes de proposer des zones, hors territoires agricoles, sur lesquelles l'installation de systèmes de production d'énergies suivantes seraient acceptables : photovoltaïque, solaire thermique, éolien, géothermie, méthanisation, réseau de chaleur. La commune doit rendre une copie pour la commission urbanisme Copler du 16 novembre au cours de laquelle une mise en commun entre les communes du territoire aura lieu. Une délibération devra ensuite être prise en conseil municipal et les cartes remontées au service de l'état par voie informatique. Mme FOURNEL propose de travailler sur ce sujet lors de la réunion commission bâtiments du 18 octobre à 20H30 et invite tous les membres du conseil intéressés à participer.
- Mme FOURNEL procède à la lecture d'un courrier reçu de la part de M le Sous-préfet de la Loire qui fait suite à celui adressé le 4 septembre 2023 par Mme FOURNEL à M le Préfet avec copie au sous-préfet au sujet de l'absence d'information suite à la vente aux enchères de la licence IV du bar de la commune. Dans ce courrier, il est confirmé que la Mairie devra donner son accord en cas de tentative par l'acquéreur de délocaliser cette licence. A ce jour, l'identité de l'acquéreur n'est pas connue et personne ne s'est manifesté en mairie. Mme FOURNEL informe avoir interpellé à ce sujet M VERMOREL MARQUES, député qui doit faire un retour dans les prochains jours.
- Mme FOURNEL aimerait préciser la gestion des gobelets achetés par la commune : doit-on les proposer au prêt pour les particuliers par exemple ? Après discussions, il est défini que ces 1500 gobelets ont été achetés pour être utilisés au maximum. Il en sera mis à disposition à la salle d'animation, au local des associations, et à la salle de la Halle maison Barbeys. Il est compté sur la responsabilité de chacun de les rendre propres et en bon nombre. En cas de disparition de plus de 10 sur une manifestation, une facturation pourra être appliquée. Des particuliers qui souhaiteraient les emprunter peuvent s'adresser en mairie.
- Mme FOURNEL indique que dans le cadre de la mise en place de l'application mobile "COPLER APP", la commune peut avoir accès pour alimenter une base d'informations comme Illiwap qu'utilisent déjà un certain nombre de communes. Mme RONDEPIERRE demande si cette démarche est payante. Mme FOURNEL précise qu'elle est gratuite, il est décidé de poursuivre la mise en place.
- M GUILLEMOT indique à ce sujet avoir avancé avec Mme SAUTET sur la mise à jour du site internet Machézal.fr, il est en attente des logos pour un certain nombre de professionnels de la commune.
- Mme FOURNEL a été interpellée par Mme MONNET, enseignante de l'école primaire de Machézal, qui propose de déposer 1 dossier sur le projet "1 Table 1 Ecole" : à l'occasion des Jeux Olympiques, les écoles peuvent candidater pour acquérir une table de tennis de table de marque Cornilleau d'une valeur de 1200€ à prix réduit pour 250€ auprès de la Fédération Française de Tennis de Table. La commune doit donner son accord pour l'installer. Il est justement prévu d'équiper la zone terrain derrière la mairie lors de la réfection, Mme MONNET est donc autorisée à déposer une candidature.
- Prochain conseil municipal fixé au 7 décembre 2023
- M CHERBLANC fait un point voirie : M PROTON est intervenu pour le curage des fossés, l'agent communal de Fourneaux est intervenu pour de la tonte au titre d'heures dues dans la mutualisation, l'entreprise LP PAYSAGES a procédé à la taille des haies de la salle d'animation et

va effectuer les tailles sur le reste du village dans l'automne. M CHERBLANC a réparé une fuite d'eau au cimetière et a débroussaillé quelques endroits. Il est dans l'attente des devis de 4 entreprises différentes pour les travaux de voirie 2024 qui seront à porter au budget 2024.

- M CHERBLANC fait part de sa présence à l'inauguration de la salle des 3 Chênes à St Victor sur Rhin, salle rachetée par cette commune
- M CHERBLANC pose la question du programme de rafraîchissement et d'aménagement de la salle d'animation : de nombreuses possibilités avaient été évoquées en juin mais rien n'a avancé. Mme CHAMBOST rajoute que la commission bâtiments n'a pas beaucoup avancé dans les projets ces derniers mois. Mme PAIN, responsable de cette commission, fait part de sa déception de voir que seulement 3 membres de cette commission répondent présents lors des réunions. Mme FOURNEL rappelle que pour chaque commission, les membres qui n'en font pas forcément partie de base peuvent assister. Une réunion commission bâtiments est donc fixée le 18 octobre, une visite des bâtiments sur lequel il y a des projets aura lieu samedi 21 octobre (ancienne cure, bar + logement, salle d'animation)
- M PION fait un point sur les travaux de la station d'épuration qui avancent bien, selon le calendrier pré-établi.

La séance est levée à 23H15

Le Maire  
Béatrice FOURNEL

Le secrétaire de séance  
Françoise CHAMBOST